

PROPOSITION DE SEQUENCE POUR LA REPUBLIQUE, TROIS REPUBLIQUES

Il s'agit ici non pas de proposer une séance achevée mais des pistes de réflexion autour de quelques documents clés (les autres devant être moins étudiés dans le détail et pouvant servir de documents d'accroche ou de documents prétexte) : il s'agit d'alterner les situations d'apprentissage entre apports magistraux, cours dialogués et travaux individuels autour d'un ou deux documents dans l'optique des épreuves du baccalauréat.

Cette proposition de séance s'appuie sur un corpus documentaire fourni afin que chacun y trouve les ressources de son choix (par exemple, les textes peuvent être raccourcis) et sur des mises au point précises : il ne saurait être question de les utiliser dans leur totalité auprès des élèves.

Le programme demandant de s'interroger sur la définition de la République en France et sur la singularité de son histoire depuis 1870, la proposition est donc scindée en deux. On insistera d'une part sur la spécificité d'une culture républicaine qui s'est imposée à la fin du XIX^e siècle, d'autre part des moments de refondation qui se traduisent par la succession des trois républiques.

Problématique de la séance :

Pourquoi le régime républicain s'est-il imposé et comment a-t-il évolué depuis jusqu'à la fin du XIX^e siècle jusqu'à nos jours ?

I UNE REPUBLIQUE QUI S'INSCRIT DANS LE PAYSAGE

Comment l'enracinement de la culture républicaine contribue-t-il à rendre incontournable la République en France dans les années 1880 et 1890 ?

A Etude du discours de Gambetta sur l'amnistie des Communards à la Chambre des députés le 21 juin 1880.

Pourquoi ce texte ?

Le programme propose de s'appuyer sur la notion de culture politique (ensemble de références, de représentations, de pratiques formalisées au sein d'un parti ou d'une famille politique et qui leur confèrent une identité propre). Il s'agit donc de percevoir les fondements théoriques et les applications pratiques de celle-ci. C'est pourquoi le discours de Gambetta, est au cœur de la séance et peut faire l'objet d'un questionnement individuel.

Quelle idée républicaine, dont Gambetta est porteur, reflète ce texte ?

L'idée républicaine apparaît dans plusieurs éléments du texte :

1 la République défendue est d'abord **une définition en miroir** : ce ne peut être un pouvoir héréditaire, personnel et monarchique « *parce qu'il (le gouvernement de la République) ne gouverne et ne réprime ni au nom d'une famille ni au nom d'une maison* » ni au nom d'une légitimité populaire de laquelle surgit le césarisme et les dérives autoritaires « *c'est le gouvernement qui est le plus fort de tous les gouvernements connus contre la démagogie* ». Il y a donc ici une volonté de ne pas défendre une doctrine explicite mais de se référer à deux éléments fondateurs de la République : le droit et la Patrie « *au nom de la loi et de la France* ».

- la Patrie. L'héritage de la Révolution Française est invoqué : l'idéal révolutionnaire de liberté est opposé à celui de la contre- Révolution qui prend la forme d'une guerre menée par l'étranger. Combattre pour la patrie, c'est aussi combattre pour un idéal républicain et démocratique, même si c'est une vision quelque peu simpliste qui oublie la complexité des réalités des guerres menées.

- le Droit. Il garantit la légitimité du pouvoir et le protège des dérives politiques ou étatiques.

2 La République est aussi assimilée à la démocratie.

Gambetta le rappelle sans cesse dans ce texte : « *C'est que dans un pays de démocratie, dans un pays de suffrage universel, de disputes ardentes dans les comices électoraux* », « *La République, c'est un gouvernement de démocratie* » « *le suffrage universel, nous pourrons le prendre à témoin* ».

On peut voir que la démocratie apparaît comme incompatible avec la monarchie en raison des échecs de tentative de monarchie constitutionnelle depuis 1789 : de fait, les opposants au régime républicain, au delà de leurs divisions, se regroupent sous le concept de l'Ordre moral, une société ordonnée à forte imprégnation religieuse. Cette double dimension (autoritarisme, cléralisme) constitue alors un repoussoir pour le modèle républicain.

Cette assimilation de la République à la démocratie trouve son expression dans les institutions et leur fonctionnement. C'est pourquoi le débat institutionnel fut vif dans les années 1870.

On peut prendre comme exemple la question de la place du président dans les nouvelles institutions (ce qui permettra de faire le lien avec la dernière partie) : selon celles-ci, le président dispose d'un droit de dissolution mais la crise de 1877 (opposition entre une chambre républicaine et le président Mac Mahon monarchiste) rend ce dernier inutile. Il y a donc une évolution progressive vers un régime parlementaire qui s'impose et devient le contraire de tout pouvoir autoritaire.

3 La République s'incarne dans des lois, des cérémonies et des symboles.

Documents 3, 4, 5 et 6 : on pourra faire une étude en plusieurs étapes : faire repérer les symboles républicains et en percevoir le sens, comparer les représentations des différents 14 juillet pour montrer son évolution, d'une fête patriotique et officielle à une fête plus populaire.

Gambetta dit : « *On a dit avec raison- cela saute aux yeux- que le 14 juillet étant une fête nationale, un rendez-vous où, pour la première fois, l'armée, organe légitime de la nation, se trouvera face à face avec le pouvoir, où elle reprendra, ces drapeaux hélas si odieusement abandonnés...* »

Quels sens donner à ces symboles ?

Le 14 juillet : la première cérémonie est celle de 1879 qui est davantage un rappel de la fête de la Fédération de 1790. Il s'agit certes de faire le lien entre la République et la Révolution, mais dans la phase démocratique (paradoxalement, celle-ci est liée à la monarchie constitutionnelle et non à la première République identifiée aux dérives autoritaires). La fête est donc vue comme une fête civique, populaire et laïque. La loi qui instaure le 14 juillet comme fête nationale fut votée par la Chambre des députés le 08 juin et le Sénat le 21 juin 1880 avant d'être promulguée le 06 juillet 1880 (cela met fin à la fête nationale fixée le 15 août par Napoléon I^{er} et réinstaurée par Napoléon III après sa prise de pouvoir).

L'armée : celle-ci est célébrée comme une institution essentielle de la République. Dans cette optique, l'armée est une institution choyée, la majorité des gradés, même compromis par l'Empire ou la répression de la Commune, étant maintenus. En 1889, une loi réduit le service militaire à 3 ans au lieu de 5. L'école apparaît comme une institution complémentaire de l'armée : on éduque au patriotisme, on crée des bataillons scolaires avec entraînement avec des fusils de bois (même si l'expérience échoue et ne dure pas longtemps). Des transformations progressives ont lieu amenant les officiers de l'Etat Major à être indépendants du corps politique et à se renouveler progressivement.

D'ailleurs, le 14 juillet, outre les bals populaires et autres manifestations, se marque par la prise d'armes où la garnison se déploie dans des éclatants uniformes et le retentissement des fanfares.

Vincent Duclert décrit le premier 14 juillet comme l'expression d'une volonté républicaine de créer un lien indéfectible avec l'armée mais qui les entraîna à refuser toute démocratisation du monde militaire. La cérémonie d'Etat eut lieu le 14 juillet 1880 à Longchamp où 400 colonels commandant les régiments reçurent des drapeaux de la part du président de la

République, Jules Grévy élu chef d'Etat en janvier 1879 pour 7 ans démontrant comme le dit Jean-Marie Mayeur que « *la patrie et la nation sont bien au cœur de la culture politique républicaine* ». Les images naïves célèbrent la République triomphante présidant à la grande fête, en insistant sur le ralliement de l'armée au nouveau régime mais aussi mettent en avant les sens de liberté et de fraternité.

On peut remarquer que la Marseillaise devient hymne national dès 1879 ce qui provoqua débats et polémiques jusqu'en 1914.

Le drapeau : l'allusion de Gambetta est évidente puisque la question du drapeau est celle qui fut en partie à l'origine de la défaite des monarchistes. En 1873, les monarchistes s'unissent reconnaissant la prééminence du comte de Chambord (légitimiste, petit-fils de Charles X) devant celle le comte de Paris, orléaniste mais ce premier refuse le drapeau tricolore ce qui met en évidence les divisions de cette tendance politique. Or, Gambetta, refusant toute solution provisoire (prolonger les pouvoirs de Mac- Mahon pour rendre possible une restauration orléaniste), prône qu'il est temps « *de sortir du provisoire et d'organiser la République* ».

B L'étude du texte permet donc une analyse détaillée des caractéristiques de la culture républicaine dans ses différentes facettes. On peut donc prolonger le travail autour de deux axes mettant en valeur **l'appropriation progressive de ces valeurs républicaines par la population** tout en insistant sur la capacité du nouveau régime (qualifié de « République opportuniste ») à ne pas susciter d'oppositions trop fortes.

Premier caractère : la République a un nouveau visage qui trouve sa place dans le paysage. Il y a plusieurs pistes de travail.

a) Doc. 2 Marianne. C'est lors de cette période qualifiée par Agulhon de « statuomanie » que le visage de Marianne s'impose. Sa représentation est diverse comme le montre Maurice Agulhon : une Marianne sage, hiératique et maternelle, coiffée de long avec une couronne de lauriers, et une Marianne révolutionnaire, en mouvement et coiffée du bonnet phrygien, symbole de la liberté. Les deux représentations finissent par se rejoindre : Marianne cesse peu à peu d'être la divinité républicaine, au sens militant du terme, pour incarner la France.

Nait alors une véritable statuariaire républicaine comme en témoigne le *Monument à la gloire de la République de 1880*, élaboré par les frères Morice et celui de **Jules Dalou *Le triomphe de la République, place de la Nation à la République***. Si la réalisation des frères Morice représente une République triomphante, ardente et politique, protégée par un lion majestueux et dominant des allégories de la devise Liberté, Egalité, Fraternité, celle de Jules Dalou, refusée en 1883, acquise par la ville de Paris en 1889 pour le centenaire de la Révolution, inauguré en novembre 1899, montre une image de la République plus apaisée dans un cortège de ceux qui la défendent.

La plus importante des réalisations statuaires reste *La Liberté éclairant le monde* de Bartholdi. Cette dernière est achevée en plusieurs étapes : la tête est réalisée en 1878 pour l'Exposition universelle, la statue achevée en 1884, démontée et transportée vers l'Amérique en 1885, inaugurée en 1886. Elle se veut le symbole de la communauté d'esprit et d'idéal des deux grandes démocraties occidentales et de l'optimisme scientiste (appel aux techniques architecturales de Eiffel, exploit technique et record mondial de grandeur). De multiples répliques se répandent en France dès 1889.

Il y a donc inscription concrète de la symbolique républicaine dans le paysage qui contribue à effacer la seule image du clocher.

b) On pourra ici (selon le temps disponible) reprendre le travail effectué sur le 14 juillet ou introduire un autre aspect, celui des funérailles de Victor Hugo.

Les cérémonies qui créent des héros républicains comme Victor Hugo. Pour ses 80 ans, le 27 février 1881, le président Grévy se rend à son domicile pour lui offrir un cadeau au nom de la République alors que six cents personnes défilent sous ses fenêtres. Cette cérémonie montre alors la victoire de la République et la naissance de ce que Vincent Duclert nomme

« *une grammaire nationale* ». A sa mort, sa figure acquiert une dimension symbolique : Victor Hugo incarne dans sa personne la République et le génie. Il est l' élu du peuple proscrit et réfugié à Guernesey, celui qui lutte pour la liberté (dans ses dernières années, il lutte pour l'amnistie des Communards) et qui apporte à la III^e République une caution d'histoire.

Cette volonté de mettre en place un Etat laïc s'exprime au cours des funérailles de Victor Hugo le 31 mai 1885 : sur la prescription de l'auteur qui refuse toute cérémonie religieuse, une célébration a lieu sous l'Arc de Triomphe avant un cortège vers le Panthéon le lendemain (des décrets avaient été votés à la hâte pour rendre le monument à la destination à laquelle la loi de 1791 avait destinée l'église Ste Geneviève, le culte des grands hommes, mais qui avait été redonnée au culte en 1851). Discours, hommages de multiples associations laïques, drapeaux se multiplient à l'occasion d'un cortège qui dura plus de sept heures et suscita les sarcasmes de la droite chrétienne et des débats chez les républicains sur le parcours à emprunter par exemple (qualifié de bourgeois pour certains car empruntant les Champs-Élysées, la Concorde, le boulevard St Germain, le boulevard St Michel et la rue Soufflot). Avner Ben Amos écrit dans son *Dictionnaire critique* de la République que ces « *obsèques furent les plus grandioses du régime et constituent un modèle pour celles qui suivirent. Le corps de Hugo fut accompagné jusqu'au Panthéon par une foule immense, de près de deux millions de personnes. Le pays tout entier suivit le compte-rendu détaillé, dans les journaux, des préparatifs de la cérémonie et de son déroulement. [...] Elles furent considérées comme un triomphe pour la république* ». Il s'agit alors d'honorer et même de sacraliser les vertus littéraires, scientifiques et artistiques des héros de la République ce qui nécessite alors de reconnaître le plein exercice des libertés de pensée, de conscience et d'expression nécessaire à l'épanouissement du génie intellectuel.

Deuxième caractère : La République met en place une importante œuvre législative qui contribue à asseoir sa légitimité. Cette partie peut s'appuyer sur les documents des manuels (très nombreux sur la question) ou être amenée de manière plus magistrale. Le choix fait, en termes de contenus, n'est pas proposé ici ; il convient alors de les sélectionner avec soin.

a) La plus importante est sans conteste l'œuvre scolaire.

C'est dans le domaine scolaire que la politique de liberté et de laïcité se combine. L'école est le drapeau de la république : celui de la laïcité car il laisse la possibilité pour tout citoyen de recevoir une formation indépendante de tout dogme religieux (surtout catholique) et celui de la liberté en affranchissant les esprits de la prégnance de l'Eglise, en créant des esprits critiques capables de s'opposer aux notables et en favorisant toutes les possibilités de l'esprit humain. Les pédagogues ne peuvent, en raison de la sacralisation de la valeur sacrée du savoir et de l'esprit critique, devenir des prêtres de la religion positive et sont donc très libres (même si les pratiques pédagogiques peuvent le contredire). Par ailleurs, il s'agit d'affirmer une unité de la Nation au-delà des divisions sociales et régionales comme le traduit l'ouvrage « *Le Tour de la France par deux enfants* » de G. Bruno, en réalité Augustine Fouillée.

Un dispositif complet est mis en place pour y parvenir :

- diffusion de l'instruction élémentaire : celle-ci s'inscrit dans une longue durée ...loi Guizot de 1833...la gratuité (1881), l'obligation (ce qui est rendu possible par la mise en place d'un réseau d'écoles accessibles) et laïque (le jeudi est laissé libre pour les enfants chrétiens). Des réseaux de formation d'instituteurs sont créés avec les Ecoles normales ce qui permet d'améliorer le niveau d'enseignement.

- développement d'un réseau d'enseignement primaire supérieur qui prépare au brevet élémentaire après 12 ans et ouvre les portes des concours de recrutement. Celui-ci est mis en concurrence avec la filière des collèges et des lycées qui mènent au baccalauréat, établissements élitistes et payants réservés à la bourgeoisie.

Cet ensemble offre alors une voie d'ascension sociale, certes étroite et compétitive mais possible sur deux générations. Cette mesure scolaire s'inscrit dans un combat politique entre

les républicains et la droite conservatrice. Celle-ci qui préfère les solutions de tradition et d'autorité, défend la solution monarchique avec l'appui d'un clergé largement nourri au Syllabus. C'est pourquoi Ferry veut épurer la France du « *mal catholique* » : épuration du Conseil d'Etat et de la magistrature, article VII de la loi scolaire de 1880 qui interdit aux congrégations d'enseigner d'où de des débats violents au Parlement après la fermeture d'une école tenue par des Jésuites (Ferry y apparaît soit trop extrémiste soit trop modéré). Cependant, Ferry veille à ne pas envenimer la situation : il se montre conciliant avec les congrégations, respecte le Concordat et maintient dans les faits « *les devoirs envers Dieu* » dans le contenu de l'enseignement moral du primaire.

b) Les lois fondamentales.

Multiplées elles portent l'empreinte démocratique des politiques des républicains lors de leur arrivée au pouvoir. Dans une optique historique, les républicains pensent que le pouvoir doit être limité afin de garantir les libertés et de se prémunir de toute répression éventuelle future. Les lois fondamentales de 1879-1884 constituent le socle fondamental de la République :

- loi de 1880, en mettant fin à l'autorisation administrative pour ouvrir un café ou un débit de boisson (une simple déclaration en mairie suffit désormais), permet de créer des lieux de vie publique et d'expérience politique (on restreint en même temps l'ivresse publique),
- liberté du colportage,
- loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse qui comprend la liberté d'imprimer, de librairie, d'affichage, de vente sur la voie publique. Les éventuels délits relèvent de la justice et seul subsiste le droit de réponse,
- loi du 30 juin 1881 sur la liberté de réunion. Il n'existe qu'une déclaration préalable et la nécessité de créer un bureau responsable de la réunion. Cependant, pour éviter de favoriser les congrégations religieuses, la liberté d'association fut restreinte (par l'introduction d'une autorisation). Cette loi fut complétée en 1884 par la loi Waldeck-Rousseau qui autorise la formation de syndicats par branche professionnelle,
- loi du 04 mars 1882 qui autorise la liberté communale : les maires sont élus par les conseils municipaux (sauf à Paris).

Enfin, d'autres mesures veulent inscrire la République dans un contexte laïque même si le Concordat de 1801 est maintenu : dès 1880, on autorise le travail le dimanche. Cette mesure qui veut dégager la loi civile du commandement religieux est un avantage pour le salarié confronté à des patrons souhaitant le « travail en continu » (obligation du repos hebdomadaire en 1906). Cela démontre que pour les républicains, le combat pour la laïcité est plus important que le conflit social.

Autre loi : la loi Naquet de 1884 qui légalise le divorce (introduit par la Révolution, aboli en 1816. Loin de toute considération égalitaire, l'adultère des femmes y plus sévèrement sanctionné que celui des hommes.

Les Français s'approprient ce régime en raison des possibilités qu'il offre :

- une ascension sociale par le biais de l'école
- une garantie contre l'arbitraire politique

Par ailleurs, le monde ouvrier, plus réticent envers le régime républicain, y adhère de fait. L'école est présentée comme la solution au problème social : pour les notables au pouvoir, la République et son école peuvent permettre de réintégrer le peuple dans le jeu politique et permettre l'ascension sociale. En 1876 à Paris, 1878 à Lyon et 1879 à Marseille, se tiennent les trois premiers congrès ouvriers où les mouvements marxistes se définissent opposés à la République en raison de la priorité accordée à la lutte des classes. Ce refus de se rallier au nouveau régime s'explique de plusieurs manières :

- l'ambiguïté de la fondation de la République : Thiers, son fondateur, a réprimé dans le sang la Commune dont les acteurs, amnistiés le 14 juillet 1880, profitent de la liberté pour revendiquer une révolution sociale,
- les forces économiques dominantes du patronat des houillères, des transports, etc. se sont ralliés à la République par pragmatisme d'où son qualificatif de bourgeoisie (à un moment où

l'Etat accorde des avantages dans le secteur des transports par des conventions aux patrons),

- les difficultés économiques des années 1880 d'où le chômage, les troubles, les manifestations, etc. en l'absence de véritable législation sociale.

Cependant, ces partis marxistes, divisés et peu organisés, ne captent pas électoralement ce mécontentement des classes populaires qui se tournent vers les républicains radicaux ou plus tard les boulangistes. Cela marque cependant une opposition entre deux tendances chez les républicains : ceux tels Gambetta et Ferry prêts aux concessions, les opportunistes et ceux qui comme Clémenceau, Rochefort ou Naquet qui veulent aller plus loin, les radicaux, ces deux tendances se divisant sur les questions institutionnelles et sociales.

3 La dernière étape peut être alors consacrée aux **contestations et limites du régime républicain**. Le programme propose comme sujet d'étude possible **l'affaire Dreyfus** qui constitue un paradoxe pour la République : elle témoigne de la persistance d'un refus de la République mais aussi de la solidité du régime. On peut aussi aborder les limites de ce modèle républicain.

La lettre de Gabriel Séailles, professeur de philosophie à la Sorbonne, lue en cour d'Assises, 19 février 1898, est un document riche de possibilités car elle permet de répondre à la problématique que l'affaire Dreyfus pose selon l'historien Vincent Duclert. *« Son impact politique et moral comme ses représentations intellectuelles et sociales, ses conséquences nationales comme ses répercussions internationales, en font un véritable passé-présent régulièrement réactivé dans les mémoires individuelles ou collectives et dans les discours populaires ou savants. L'affaire Dreyfus incarne à la perfection la forme « affaire »[...] à savoir un événement qui polarise l'opinion publique, domine la vie politique, traverse les institutions, mobilise les personnes, les groupes, les croyances, suscite ses mots et son langage »* écrit Vincent Duclert. Pour l'historien, elle marque l'entrée de la France et du monde dans le XX^e siècle caractérisé par la puissance du nationalisme et le pouvoir de l'Etat qui se confronte à la résistance des individus et la défense des libertés, des droits fondamentaux et l'égalité civique.

On peut donc avec ce document proposer un travail en trois étapes :

1 reconstituer les faits

Les faits sont connus et peuvent être divisés en trois parties :

- la première va de la découverte à l'été 1894 de l'affaire jusqu'à l'arrestation et la déportation de Dreyfus en 1895 ce qui ne suscite pas d'intérêt malgré les tentatives des mouvements antisémites d'exploiter l'affaire,

- la deuxième entre 1897 et 1899 caractérisée où il y a une offensive des défenseurs de Dreyfus et des antidreyfusards appuyés par le gouvernement qui se termine par une crise politique : Dreyfus est condamné à nouveau, lors du procès de Rennes, avant d'être libéré et gracié le 9 septembre 1899,

- la troisième étape : grâce à l'action de Jaurès et la présence d'un gouvernement dit de Bloc de gauche, Dreyfus est innocenté définitivement par la décision de la Cour de cassation le 12 juillet 1906.

2 percevoir les enjeux politiques de l'affaire

Il s'agit donc d'une crise politique qui met à mal le régime : face à l'offensive de la presse extrémiste ou populaire, la République, à travers ses élites, s'identifie à la raison d'Etat au dogme de la nation. Ce qui menace alors le régime constitutionnel et la société démocratique, ce n'est pas le risque de coup d'Etat (écarté depuis l'affaire Boulanger et que l'échec de la tentative de Déroulède le 23 février 1899 confirme) mais l'arbitraire des pouvoirs administratifs (notamment une armée encore antisémite) et la faillite des institutions, incapables de restaurer l'autorité du pouvoir civil. Cependant, cette crise politique contribue à un reclassement des forces politiques autour de la crainte du nationalisme, la défense des Droits de l'Homme et du citoyen, a primauté du pouvoir civil sur la force armée, la souveraineté et l'indépendance de la justice. Ce sont ces arguments d'indépendance de la justice, du nécessaire respect des droits de la personne et du refus de la partialité de l'Etat

qu'invoque Gabriel Séailles pour justifier son engagement pour défendre Dreyfus (alors qu'il ne cache pas en début de texte sa tendance à croire la version étatique au début de l'affaire).

C'est ce contexte de nécessité de réponse démocratique (à laquelle l'armée échappe dans un premier temps, jusqu'à après la Seconde Guerre Mondiale) qui explique alors les lois fondamentales du début du XX^e siècle : la loi sur les associations du 01 juillet 1901 et la loi de séparation des Eglises et de l'Etat du 03 juillet 1905.

3 montrer l'impact de l'affaire

Cette affaire marque aussi de manière nette l'entrée des intellectuels dans l'arène politique : le 06 juin 1898, est créée la Ligue française des droits de l'Homme et du citoyen. Ceux-ci, comme le démontrent Emile Durkheim, sont l'avant-garde d'une souveraineté civique, celle où les citoyens interviennent dans la place publique et exigent des explications quant ils pensent leurs indépendances menacées. Cela met en avant une nouvelle modernité démocratique que Péguy définit comme le devoir de l'Etat et du politique de reconnaître le droit à la justice d'un citoyen.

L'Affaire Dreyfus est un moment d'éducation à la démocratie, d'expérience de la politique et de fraternité dans la société. Elle constitue un pilier identitaire : les valeurs dreyfusardes sont des valeurs d'apprentissage démocratique pour des catégories de populations exclues du débat politique comme les femmes, les jeunes et les ouvriers et nourriront les mouvements de résistance alors que les mouvements antidreyfusards, incarnés par l'Action française, trouvent de puissants ressorts intellectuels que Vichy et la collaboration de l'Allemagne incarneront.

Vincent Duclert évoque même «*la révolution du dreyfusisme*», une révolution morale et sociale :

- la naissance d'un engagement civique qui imprègne le corps social des enjeux politiques du pays à travers des réseaux d'Universités populaires mais aussi la presse. Même si la majorité de la presse, surtout régionale, adopte une position plutôt antidreyfusarde, plus par conformisme que par réelle conviction, cela ne crée pas un sentiment antidreyfusard majeur dans le pays : les manifestations sont surtout parisiennes et se limitent au temps du procès, l'opinion publique s'intéressant à l'Affaire qui lui permet d'accéder à une véritable réflexion sur l'Etat et la place de l'individu,

- la naissance d'un débat sur le contenu de l'éducation civique et de la philosophie de l'enseignement. Dans «*La République des instituteurs* » Jacques et Mona Ozouf montrent que des instituteurs n'hésitent pas à en parler et cherchent volontairement à faire émerger une réflexion personnelle,

- l'émancipation des groupes jusque là marginalisés ou réprimés comme les ouvriers et les femmes : l'Affaire Dreyfus raconte une histoire qui les concerne, celle d'un combat pour la justice et l'égalité, combat qui rejoint leur propre préoccupation,

- **Doc. 8** une nouvelle représentation de la démocratie. La caricature et le genre de l'image devinrent des enjeux de représentation politique. On assiste à une opposition entre la caricature antidreyfusarde, répétitive et obsessionnelle à une image dreyfusarde différente. Ainsi, les peintres et dessinateurs de celle-ci (comme Pierre-Emile Cornilier, Jules Grandjouan, Henri-Gabriel Ibels, Félix Vallotton, Théophile Steinlen) choisissent de représenter les valeurs de justice et de vérité sous les traits de femmes jeunes et lumineuses se dressant graciles et fragiles devant les haines sombres et masculines. Cette représentation inédite de l'évènement démocratique rencontre un succès certain en France et à l'étranger. Cela annonce aussi le visage d'un monde que l'on espère meilleur qui se reconnaît alors dans le mouvement des femmes vers l'égalité et la liberté.

Cette image de la femme, plus fine et gracile, plus jeune s'oppose à celle que les antidreyfusards représentent : rondes, fécondes, guerrières, un brin vulgaires... Ces représentations trahissent deux conceptions différentes de la femme et de son rôle social, porteuses d'un choix philosophique et d'un espoir social. Elles montrent aussi une évolution de la situation des femmes, qui au-delà d'un féminisme discret sur le sujet, revendiquent davantage la maîtrise de leurs corps, l'autonomie de leurs choix existentiels et amoureux et se montrent plus libres en public.

II UNE REPUBLIQUE MAL-AIMEE ET DEFENDUE : DE LA DEFAITE A LA LIBERATION

En quoi la période de Vichy à la Libération contribue t-elle à modifier le discours sur la République ?

Cette partie du programme est plus classique (c'est pourquoi elle n'est pas développée ici) dans son approche puisqu'il s'agit d'étudier trois temps de la période : la Défaite et le régime de Vichy, la Résistance et la Libération. Mais, au-delà de la seule approche chronologique, il s'agit dans les trois temps d'étudier les discours portés sur la République et leur évolution :

- pour le régime de Vichy, étudier le discours antirépublicain et, en miroir, le support idéologique du régime,
- pour la Résistance, la refondation de l'idéal républicain et les motivations des mouvements résistants
- pour la Libération, la relégitimité de l'idée républicaine et la volonté de créer une république démocratique et sociale

1 La République mal-aimée : la Défaite et le Régime de Vichy

Documents 9 et 10

Après avoir rapidement rappelé de manière magistrale les étapes essentielles de la Défaite, on peut axer l'étude sur le texte de Pétain et la fameuse affiche sur la Révolution nationale pour y distinguer les caractères essentiels du régime et de son discours. Il faut veiller en ce qui concerne ces documents à mesurer leurs impacts et leurs résonances.

2 La République défendue : la Résistance

Documents 11, 12 et 13

Le travail s'axe essentiellement sur la refondation de l'idéal républicain et les motivations des mouvements de Résistance.

On peut voir à travers les trois textes :

- la volonté de refuser la défaite, la présence de l'occupant, la lutte contre le fascisme
- une réaffirmation des valeurs républicaines qui n'exclut pas une critique de la III^e République : l'œuvre républicaine est revendiquée à travers la référence permanente à la souveraineté populaire (le programme de la Résistance de De Gaulle y intègre les femmes) mais aussi le refus de ne pas reconnaître la grandeur de la Nation à travers son œuvre coloniale, ses guerres passées. Il y a donc une redéfinition progressive de la démocratie à travers la thématique d'une sécurité à reconstruire.

3 La République relégitimée : la Libération

Document 14 Etude du programme du CNR

L'analyse du texte permet de percevoir l'approche thématique nouvelle de la République en devenir : la thématique sociale y est particulièrement observable à travers les diverses mesures.

La mise en place de la IV^e République peut être abordée de manière magistrale.

III UNE NOUVELLE REPUBLIQUE : 1958-1962

Pourquoi peut-on dire que l'installation de la V^e République est une rupture dans la pratique du régime républicain ?

Le programme propose d'étudier les quatre premières années de la V^e République qui est à la fois une rupture d'avec la République précédente et qui annonce des évolutions futures. Deux moments clés sont à mettre en valeur :

- **la crise du 13 mai 1958 et les changements induits par celle-ci.** Il s'agit alors d'étudier les conditions d'adoption de la nouvelle et de mettre en valeur les conceptions présidentielles du régime par De Gaulle qui doit cependant composer avec les forces politiques traditionnelles

- **la rupture de 1962** : c'est la victoire de la vision politique de De Gaulle sur le pouvoir présidentiel : bipolarisation croissante, personnalisation de la vie politique dominée par l'élection présidentielle et accentuée par la médiatisation

L'approche proposée ici s'appuie essentiellement sur l'utilisation des caricatures du Canard Enchaîné qui peuvent être mises en parallèle avec le texte d'André Passeron paru dans « *le Monde* » du 05 juillet 1985.

Avec les documents 15 et 18, on peut faire ressortir plusieurs points :

Cette étude permet de **revaloriser une lecture de la IV^e République** : pendant longtemps, l'analyse du régime est liée à une interprétation gaulliste, celle du « régime des partis » (dans le document, la IV^e République est la seule que De Gaulle renie alors que l'héritage des autres est revendiqué) et d'un système inefficace. Ressort l'idée traditionnelle d'une IV^e République qui oppose les réussites économiques et de la construction européenne aux errements et défaillances politiques, avec des ministères instables et incapables de régler le « cancer algérien ». Or, des historiens comme Brigitte Gaïti, montrent que cette lecture téléologique (lire par la fin) empêche de percevoir comment la IV^e République s'est construite. La problématique de la modernisation économique cherche à mettre en avant un retour en arrière, celui d'un fonctionnement identique à la III^e République, un retour à un système jugé archaïque, dont l'objectif est de mettre en valeur la stabilité et au-delà la réussite politique du régime mis en place par De Gaulle. Cela introduit un fatalisme des institutions qui ne rend pas compte de la complexité des situations : la IV^e République affronte de multiples défis complexes comme la guerre froide, la construction européenne, la modernisation des structures économiques et sociales, les crises coloniales, etc.

Brigitte Gaïti montre que l'accusation de régime des partis ne tient pas face à une analyse serrée : sous la IV^e République, il n'existe pas de discipline partisane stricte (à l'exception du PCF soumis à une discipline totalitariste). Au sein des partis et des groupes parlementaires, l'indiscipline règne, les députés n'étant jamais sanctionnés pour avoir suivi un chemin indépendant. Les états majors des partis n'imposent pas de directives strictes à leurs groupes parlementaires et même à leurs militants ; il existe donc une grande hétérogénéité de fonctionnement qui rend peu pertinente l'acception de « *régime de partis* » affublé à la IV^e République. Il y a donc une fragmentation voire une atomisation des opinions qui se retrouve au cœur du pouvoir (on peut alors utiliser les soutiens à de Gaulle comme Pflimlin, membre du MRP et Guy Mollet, membre de la SFIO comme exemple) ; même s'il existe un noyau de ministres ou de techniciens permanents, celui-ci n'est pas concentré mais diffus, réparti, partagé entre plusieurs pôles : le président de la République, les ministres, les administrations, les députés. Il y a donc une logique de fonctionnement qui doit éloigner toute analyse amenant à affirmer que « *le régime est périmé dès sa naissance* » (René Capitant).

Cette précaution de lecture doit permettre d'**analyser la crise de mai 1958 non pas comme un échec inéluctable mais comme un échec circonstanciel.**

Qu'est-ce que la crise de mai 1958 ? On peut faire un rapide rappel du contexte (sachant que la guerre d'Algérie a déjà été étudiée). La caricature montre la prégnance du problème algérien.

Le 15 avril 1958, le gouvernement de Félix Gaillard est renversé pour plusieurs raisons : aggravation du déficit budgétaire, agitations sociales, conséquences du bombardement du village de Sakhiet Sidi Youssef en février 1958 (village tunisien où se trouve une base du

FLN, bombardée par l'aviation française, qui fait 69 victimes, dont de nombreux enfants et femmes).

Le 26 avril 1958, à Alger, sous l'impulsion du gaulliste Léon Delbecque, une grande manifestation de partisans de l'Algérie française réclame un gouvernement de salut public et acclame l'armée.

La nomination de Pierre Pflimlin, un MRP, comme président du Conseil le 09 mai alors que celui-ci s'était rallié à l'idée de la nécessité d'entamer des pourparlers sur l'Algérie (René Coty a aussi sollicité De Gaulle qui veut que les partis s'engagent au préalable avant son investiture) provoque une réaction immédiate : le ministre-président Robert Lacoste redoute un « *Dien Bien Phu diplomatique* » et le général Salan fait savoir au président Coty son refus de toutes négociations avec le FLN qui a annoncé l'exécution de trois prisonniers français en représailles de la mort d'un de ses militants. Le 13 mai 1958, jour de l'investiture de Pflimlin à l'Assemblée nationale, un mouvement de protestation a lieu à Alger et s'empare du gouvernement général. Celui-ci est alors transféré au général Salan et au général Massu (décision prise par Gaillard démissionnaire et confirmée par Pflimlin). Massu forme alors un Comité de Salut Public à Alger, appelle à la création d'un autre en France présidé par De Gaulle et condamne le nouveau gouvernement.

Sans condamner le coup de force des activistes d'Alger, De Gaulle déclare le 15 mai être prêt à « *assumer les pouvoirs de la République* » mais, sous la pression des socialistes de Guy Mollet craignant un coup d'Etat, il réaffirme sa volonté de respecter le principe de souveraineté populaire, refuse toute idée de se transformer en dictateur et réaffirme sa volonté d'être utile à la tête de la République.

En Algérie, des Comités de Salut Public se multiplient sous l'impulsion de Léon Delbecque, Lucien Neuwirth, Jacques Soustelle, acclament De Gaulle (en Corse, ceux-ci s'emparent du pouvoir et l'île passe entre les mains du colonel Thomazo) ; les risques de guerre civile apparaissent nettement.

Sous la direction de Massu, une opération militaire, le plan « Résurrection » envisage la possibilité d'un coup de force militaire si De Gaulle n'est pas investi ou en cas de menace de coup d'Etat de la part des communistes : c'est cette menace (réelle ou supposée) que le général utilise pour faire pression auprès des députés. Pierre Pflimlin démissionne le 27 mai 1958 malgré un vote massif de confiance. Une manifestation anti-gaulliste a lieu le 28 mai sous la direction des partis de gauche non-communistes comme la SFIO, le MRP ou l'UDSR (avec Mendès France, Mitterrand, Daladier, etc.) à laquelle, sans participer à la manifestation, se rallie le PCF. Cependant, les socialistes sont divisés : Guy Mollet se rallie à la solution gaulliste pour éviter la guerre civile ou des coups de force militaire ou communiste.

Le 29 mai, René Coty appelle De Gaulle à former un gouvernement et annonce qu'il démissionnera si celui-ci n'est pas investi. Une manifestation pro-gaulliste se forme spontanément sur les Champs Élysées. De Gaulle pose ses conditions : les pleins pouvoirs pendant 6 mois pour changer la Constitution qui sera soumise à référendum. Le 01 juin 1958, De Gaulle est investi et forme un gouvernement comprenant des fidèles comme André Malraux ou Michel Debré mais aussi des ténors de la IV^e République comme Pierre Pflimlin, Guy Mollet ou Antoine Pinay. Si le PCF vote contre l'investiture, les autres partis lui accordent sa confiance, les socialistes étant divisés. Quelques personnalités refusent de voter l'investiture comme François Mitterrand, Gaston Defferre, Christian Pineau, Pierre Mendès France. Le 04 juin, investi des pleins pouvoirs, De Gaulle se rend à Alger où il lance le fameux « Je vous ai compris », qui laisse libre les interprétations.

La préparation de la Constitution est confiée à un groupe d'experts dirigé par Michel Debré dont le travail est suivi par un comité de quatre ministres d'Etat (Guy Mollet, Pierre Pflimlin, Félix Houphouët-Boigny et Louis Jacquinot). Les partis, sauf le parti communiste, sont consultés dans le cadre d'un Comité consultatif constitutionnel ainsi que le Conseil d'Etat. Le projet est adopté en conseil des ministres le 03 septembre et présenté le lendemain. La campagne référendaire est courte : le PCF, la gauche anti-gaulliste avec Mendès France, Mitterrand, des syndicats comme la FEN et la Ligue des droits de l'Homme

font campagne pour le non qui ne remporte que 20% des suffrages alors que la participation est forte (plus de 85%).

Cette crise du 13 mai 1958 est l'objet de nombreuses interprétations dont la plus importante tourne autour de sa légalité et sur la fin de la IV^e République. Pour certains, comme Mitterrand et Mendès France, le refus de De Gaulle de condamner le coup de force d'Alger qualifie le 13 mai de coup d'Etat ce qui le rend illégal et illégitime. **De fait, l'usage par ce dernier du spectre de la guerre civile, en donnant corps à la sédition algéroise lui permet de faire pression sur le Parlement.**

L'interprétation gaulliste s'éloigne de ce schéma : elle atténue le lien entre le 13 mai et la nouvelle République. Elle tend à faire disparaître les années algériennes de l'Etat entre 1958 et 1962 où les atteintes à l'Etat de droit sont nombreuses et où les acteurs liés au coup de force du 13 mai disparaissent. En insistant sur l'évolution démocratique de la V^e République, l'évènement perd de son sens et ne devient qu'un accident dans l'évolution d'un régime mort de n'avoir pas su se réformer (la thèse de la fatalité des institutions) ce que René Rémond récuse. En effet, les évènements de la crise de 1958 sont le fruit d'une combinaison complexe où les acteurs n'adoptent pas de solutions fixes, s'adaptent à des évènements qui peuvent leur échapper, des difficultés qui surgissent et où les contraintes jugées prioritaires peuvent l'emporter. **C'est le sens de la caricature de Pol Ferjac et de l'analyse que l'on peut faire de la cérémonie de septembre 1958.**

Par ailleurs, l'analyse de cette crise ne doit pas entrer dans le schéma qui consiste à en faire le début d'un processus pensé et réfléchi qui aboutit aux accords d'Evian de 1962 c'est à dire la résolution de la question algérienne. Il est difficile de connaître les positions personnelles de De Gaulle sur le sujet tant les thèses contradictoires abondent. Michèle Zancarini-Fournel et Christian Delacroix optent pour l'hypothèse d'une politique d'ajustement : De Gaulle n'a pas de plan préétabli mais soumet ses réactions et ses décisions à l'impératif de la préservation des intérêts nationaux et à la volonté de redonner à la France un rôle international. De plus, il met dans les différences entre Algériens et Français une optique ethnicisée ce qui l'empêche de croire à une possible intégration. De 1958 à 1962, la guerre continue car De Gaulle pose des exigences avant toute paix : obtenir un rapport de forces favorable, refus de négocier avec le GRPA, refus de tout préalable de reconnaissance de l'indépendance, problème du pétrole du Sahara. La guerre dure 46 mois sous la V^e République contre 43 pour la précédente. Après l'échec du plan de Constantine du 03 octobre 1958, en raison de l'importance des investissements nécessaires de l'Etat pour sa réalisation (alors que le secteur privé se montre réticent) et alors que De Gaulle adopte une position cartériste (idée selon laquelle les colonies coûtent trop cher et qu'il vaut mieux investir en métropole), sous l'impulsion du général Challe qui remplace Salan, des offensives militaires sont lancées dès février 1959 : si le succès sur le terrain est indéniable, il n'en reste pas moins relatif car les attentats continuent, la population algérienne reste hostile et l'armée du FLN se modernise sous l'impulsion de Boumédiène.

Une première rupture intervient le 16 septembre 1959 quand De Gaulle propose l'autodétermination aux Algériens (en mettant en avant une solution préférée, celle d'un gouvernement des Algériens par les Algériens en union étroite avec la France). Cependant, il ne sort pas du schéma ancien qui consiste à exiger un cessez-le-feu avant des élections et des négociations. Cela crée des tensions très fortes en Algérie où a lieu en janvier 1960 une « semaine de barricades » fomentée par les partisans de l'Algérie française : De Gaulle mate la rébellion, se fait accorder les pleins pouvoirs par le Parlement et épure gouvernement et armée. Une ordonnance modifie la loi de 1955 sur l'état d'urgence : seul le gouvernement peut le décréter pour 12 jours subordonnant ainsi les autorités militaires aux autorités civiles. L'année 1960 se marque par des tensions très vives : De Gaulle n'abandonne pas l'idée de l'autodétermination algérienne provoquant l'hostilité d'une partie de la droite gaulliste, comme Debré, et des partisans de l'Algérie française alors que la gauche lui reproche de ne pas aller assez loin dans les mesures contre la torture (les directives envoyées en ce sens à l'armée restent lettre morte) et les négociations qui se poursuivent.

En janvier 1961, le référendum pour l'autodétermination est un succès pour De Gaulle puisque le oui l'emporte avec 75% des voix. Les négociations avec le GPRA sont menées

sous la direction de Pompidou et deviennent publiques dès le 20 mars à Evian. Pour les militaires et les pieds-noirs, il semble impossible de capituler au moment où la victoire est acquise militairement sur le terrain. Se crée alors l'Organisation de l'Armée Secrète, à l'initiative de Pierre Lagailarde, Jean-Jacques Susini et du général Salan, qui choisit la violence et multiplie attentats (le maire d'Evian est abattu pour avoir accepté que sa ville accueille les négociations) et exécutions de détenus algériens. Dans la nuit du 21 au 22 avril 1961, des généraux Challe, Zeller et Jouhaud, en liaison avec Salan exilé en Espagne, s'emparent du pouvoir à Alger, refusant tout abandon de l'Algérie ce que condamne De Gaulle le 23 avril. Il en appelle à l'application de l'article 16 de la Constitution alors que Michel Debré fait appel aux civils ; une grève d'une heure est décidée par les syndicats en France.

Le coup d'Etat échoue en raison du refus de la majorité des soldats du contingent de se rallier aux généraux : seuls 25 000 sur 400 000 le font. Jouhaud et Salan prennent la fuite, Challe et Zeller se rendent et mesures autoritaires de répressions, parfois loin de toute forme légale, sont prises. Cet échec relance alors l'activité de l'OAS qui reste divisée idéologiquement entre courant fasciste et raciste, courant traditionaliste et contre-révolutionnaire, nostalgique du pétainisme et nationalistes défenseurs d'un ordre républicain bafoué par De Gaulle.

L'année 1961 est aussi marquée par la violence de l'Etat contre la communauté algérienne en France. Entamée dès les années 1950, puis accentuée et rationalisée dès 1958 par Maurice Papon, préfet de police de Paris, elle se marque par la multiplication des contrôles, des expulsions et relogements forcés, les fichages et la destruction des structures d'encadrement et d'aide du FLN. On crée même un corps de police auxiliaire, la FPA (Force de police auxiliaire) dite les harkis de la police qui acquiert vite une réputation de brutalité (tortures, vols, insultes, viols, etc.). Enfin, un système d'internement (sans intervention d'un juge) est mis en place à l'échelle du territoire avec les camps de rétention comme celui du Larzac.

Entre fin août et début octobre 1961, des attentats du FLN tuent 13 policiers provoquant des tensions : Maurice Papon décide d'intensifier la campagne de terreur contre les Algériens : refoulements plus nombreux, opérations de nuit contre les bidonvilles, destructions d'habitats, déplacements forcés, etc. Il décide alors d'un couvre-feu pour les Algériens et donne le feu vert aux pratiques policières les plus violentes : ainsi, lors des manifestations décidées par le FLN du 17 et 20 octobre 1961, de nombreux Algériens sont tués, victimes de violences, arrêtés (14 000 sont détenus), etc. Cette violence crée de nombreuses polémiques : ainsi, les journaux comme Le Monde, Témoignage chrétien remettent en cause la version officielle (des tirs provenant des manifestants expliquant la réaction des policiers), des demandes d'explication sont demandées à Maurice Papon et au ministre de l'Intérieur Roger Frey (qui arrivent à bloquer la création d'une commission d'enquête). Les procédures judiciaires n'aboutissent pas et sont bloquées par l'amnistie de 1962.

Ce cycle de violence n'est donc pas le fruit d'un malheureux concours de circonstances ; elles s'inscrivent dans une culture de la violence qui imprègne les forces policières, est autorisée ou encouragée par les instances de pouvoir et témoigne d'une contamination de l'idéologie raciste propre à l'ordre colonial. La violente répression de la manifestation anti OAS du 08 février 1962, organisée par des mouvements de gauche, touchés par l'anticolonialisme et l'antifascisme, qui fait 8 morts dont 3 femmes et un adolescent, après la charge de la police au métro Charonne, s'inscrit dans ce cycle de violence : l'attitude ferme de De Gaulle est le témoignage de son refus ostensible de laisser la rue entre les mains des communistes. Il soutient le mensonge selon lequel ce sont les manifestants qui ont attaqué la police (l'enquête judiciaire aboutit en 1966 à un non-lieu, accréditant la thèse officielle mars).

C'est la conclusion des accords d'Evian qui y met progressivement fin ; les accords sont signés le 18 mars 1962, doivent être ratifiés par referendum le 8 avril en France et le 1 juillet en Algérie. Décapitée, l'OAS perd de son influence dès le mois d'avril, affaiblie par le départ en masse des pieds noirs et des harkis. Le référendum est un succès pour De Gaulle : 90 % de oui ce qui provoque la démission de Michel Debré et la nomination de Georges

Pompidou. En Algérie, l'indépendance recueille 99, 7% des suffrages et est proclamée le 3 juillet.

Le programme invite donc à s'interroger sur la seconde rupture de la période : celle de 1962, qui est davantage une rupture institutionnelle.

Le texte de Passeron met bien en évidence le triomphe des conceptions de De Gaulle sur la question constitutionnelle que critique la caricature.

La nouvelle Constitution reprend les principes fondamentaux de la séparation des pouvoirs mais encadre fortement le travail parlementaire : limite dans le temps de la durée des sessions parlementaires, suppression du droit d'interpellation, non-maîtrise de l'ordre du jour, possibilité de faire accepter un texte sans vote par l'article 49- 3, incompatibilité des fonctions ministérielles avec celle de parlementaires

Elle demeure dans une certaine ambiguïté dans la délimitation des compétences entre le gouvernement et le Président : rien ne prévoit que le Président puisse révoquer le Premier ministre. Elle juxtapose une logique représentative (rôle des partis et pouvoir de contrôle du Parlement) et la logique d'un pouvoir d'Etat (incarné par le Président) au dessus des intérêts particuliers, « guide de la nation et auteur de son unité ». C'est un texte de compromis qui s'inscrit dans une tradition de réforme constitutionnelle et de recherche d'un Etat plus efficace que la IV e République a nourrie de ses projets et de ses réflexions. Il y a donc des éléments de continuité entre les deux républiques, recouvert autour du mythe de la rupture et de la page blanche, par la rhétorique gaulliste. Par exemple, certaines dispositions, considérées comme spécifiques à la Constitution de 1958, comme l'article 49-3, ont été discutées en 1953, 1957 et surtout en mars 1958 dans le projet de révision présenté par le gouvernement Félix Gaillard.

Jusqu'en 1962, le problème algérien est au cœur de la vie politique et cela renforce l'autorité de l'Etat qui infléchit de fait la pratique des institutions dans un sens présidentialiste (on parle même de « monarchie républicaine » Maurice Duverger) d'autant plus que Charles De Gaulle entend imprimer sa marque dans tous les domaines de l'action gouvernementale : soutien au plan économique de Jacques Rueff, volonté de lancer une Europe des Etats face aux Etats-Unis et l'Urss, politique de l'énergie atomique, etc.

En 1962, De Gaulle met en relation la volonté de rendre à la France son rang sur la scène internationale et donner au président de la République un accès direct à l'ensemble des citoyens (des enquêtes montrent qu'une très grande majorité des Français ignore le mode d'élection du président). La réforme de 1962, qui veut créer un lien direct et inédit, entre le président et les Français, modifie durablement les équilibres entre forces politiques. C'est une mutation du politique que propose De Gaulle à travers sa personnalité, ses réformes et ses prestations ritualisées (voyages, discours et conférences de presse).

Au lendemain des accords d'Evian, Michel Debré, partisan de l'Algérie française et d'un équilibre entre Parlement et président, démissionne sous la pression de De Gaulle qui rompt alors avec l'engagement pris en 1958, au terme duquel le Premier ministre ne pouvait être renvoyé par le chef de l'Etat. Son remplacement par Georges Pompidou qui n'est pas parlementaire et n'a aucune fonction électorale, montre alors le renforcement de la position présidentielle. Le 08 juillet 1962, De Gaulle affirme sa volonté de faire élire le président au suffrage universel.

Après l'attentat raté du petit-Clamart du 22 août, profitant de l'émotion suscitée par l'événement, De Gaulle décide de soumettre la décision de faire élire le président au suffrage universel direct sans discussion ni vote préalable du Parlement. Cela suscite une forte émotion : des parlementaires, comme le président du Sénat, Gaston Monnerville évoquent l'article 7 qui détermine la composition du collège électoral présidentiel et l'article 89 qui prévoit que toute procédure de révision constitutionnelle soit agréée par un vote identique des deux Chambres ; les références à l'élection de Louis Napoléon Bonaparte en décembre 1848 et au plébiscite de 1851, au coup de force de Mac Mahon de 1877 sont nombreuses. De fait, le Parlement vote une motion de censure contre le gouvernement Pompidou qui doit démissionner. Le général De Gaulle dissout alors l'Assemblée ; des élections législatives étant organisées pour le 18 et 25 novembre 1962. Il témoigne d'une conception fermée de sa

représentation : il considère que sa légitimité est suffisante pour s'imposer au Parlement mais l'attentat d'août 1962 le persuade que ce ne serait pas le cas de son successeur, seule une élection au suffrage universel direct apportant la caution nécessaire selon lui.

Lors du référendum du 28 octobre 1962, le oui à une élection directe l'emporte avec 62% des suffrages exprimés mais qui ne correspond qu'à moins de 50% des inscrits, est plus urbain que rural et plus septentrional que méridional. Pour De Gaulle, c'est une victoire contre les partis et la fin des compromis accordés en 1958. Les élections législatives confortent cette victoire gaulliste : l'Union pour la Nouvelle République frôle la majorité absolue, les partis centristes sont laminés et un binôme socialistes/communistes s'installe à gauche. La vie politique est simplifiée autour de quelques grands partis entamant une lente bipolarisation.

En 1964, lors d'une conférence de presse, De Gaulle précise sa philosophie du pouvoir : le président incarne l'autorité de l'Etat, son pouvoir procédant directement du peuple, source de sa légitimité face aux autres institutions envers lesquelles il lui appartient d'ajuster l'équilibre des pouvoirs. Par ailleurs, il refuse toute dyarchie du pouvoir : pour lui, le premier ministre n'est qu'un second. *« Les Conseils des ministres et les entretiens sont là pour permettre au chef de l'Etat de définir à mesure l'orientation de la politique nationale et aux membres du gouvernement, à commencer par le Premier, de faire connaître leurs points de vue, de préciser leur action, de rendre compte de leur exécution. Cela n'empêche pas le rôle du Premier ministre de demeurer extrêmement important et d'ailleurs très lourd dans la marche des affaires, dans la direction des administrations et dans les rapports avec le Parlement ».* (cité dans La France du temps présent, Histoire de France, Belin). De fait, débarrassé de cet intermédiaire parlementaire, le dialogue direct entre le Président et l'opinion peut passer par une confrontation directe comme le montre les manifestations violentes des agriculteurs et la grève des mineurs en 1963.

Ces modifications s'inscrivent dans une progression de la démocratie d'opinion : dès l'été 1955, le magazine L'Express, témoigne de son intérêt pour cet outil qui devient de plus en plus utilisé avec le changement de Constitution, l'affaiblissement des partis traditionnels, le changement de mode de scrutin. De 1959 à 1969, les sondages vont enregistrer la cote de popularité de De Gaulle qui ne descend pas en dessous de 50% d'opinions favorables et deviennent progressivement un instrument de l'action politique, gouvernementale ou pas. Des directives sont données aux préfets pour utiliser au mieux les sondages, les nouveaux leaders d'opinion comme les jeunes patrons, les syndicalistes et les chaînes de télévision locales. Le ministre de l'Information, Alain Peyrefitte, crée un Service de liaisons interministérielles pour l'information chargé de suivre l'information (jusqu'en 1968).

Conclusion

La séquence proposée n'est en rien un modèle mais cherche à répondre au mieux aux attentes de l'examen (étude détaillée d'un ou deux documents alors que les épreuves du baccalauréat en œuvre jusqu'en 2012 proposaient un corpus documentaire plus copieux) et du programme en insistant sur le concept de république : il s'agit d'en comprendre le fil directeur pour que éviter de faire un enseignement trop désincarné et conceptuel. Quelques études précises et quelques documents choisis avec soin devraient le permettre.

Patrick PARODI, professeur au lycée Joliot-Curie (13) AUBAGNE